

Distribution des revenus

Dividende prévisionnel 2021 (avant imposition)	entre 9,50 et 10,50 €
Acomptes de distribution 2021	
1 ^{er} trimestre (versement le 20/04/2021)	2,37 €
2 ^e trimestre (versement le 20/07/2021)	2,38 €
Prochain acompte prévu vers le 20/10/2021	

Chiffres clés ⁽¹⁾

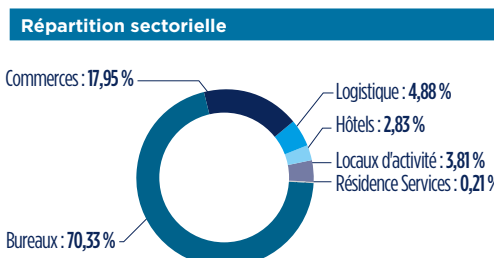
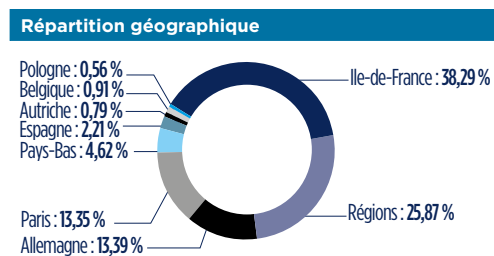
	31/12/2019	31/12/2020	30/06/2021
Nombre d'immeubles	152	158*	157
Surface totale (m ²)	280 445	283 490*	286 540
Taux d'occupation financier	89,54 % ⁽²⁾	85,67 % ^{(2)*}	87,10 %
Capital social (€)	544 238 595	553 188 942	558 434 088
Valeur de réalisation par part (€)	232,94	225,03	225,03
Valeur IFL résident (€) ⁽³⁾	219,79	217,21	-
Valeur IFL non résident (€) ⁽³⁾	183,53	177,15	-
Dividende cumulé brut par part (€) avant imposition ⁽⁴⁾	11,52	10,17	4,75
Capitalisation (€)	955 085 378	976 215 780	985 471 920
Nombre de parts	3 557 115	3 615 614	3 649 896
Nombre d'associés	9 835	9 593	9 448
Prix de souscription par part (€)	268,50	270,00	270,00
Prix de retrait par part (€)	245,95	247,02	247,02

(1) Voir glossaire. (2) Taux annuel. (3) Impôt sur la Fortune Immobilière (cf. Fiscalité).

(4) Montant cumulé à la fin de la période.

* Données corrigées par rapport au bulletin du 2^e semestre 2020.

Répartition du patrimoine en valeur vénale



Chers Associés,

Contexte économique et marché de l'immobilier d'entreprise

L'assouplissement des restrictions sanitaires a favorisé la reprise économique au cours du 2^e trimestre 2021 en zone euro. Les indicateurs du climat des affaires et les données réelles ont montré une nouvelle accélération de l'activité économique en juin, dans la foulée de la réouverture de nombreux secteurs. L'évolution est restée très positive dans le secteur industriel, soutenu par une demande saine et dynamique malgré les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le secteur des services a également poursuivi son rapide redressement après la forte chute d'activité liée à la pandémie.

Les commercialisations en Ile-de-France restent contraintes au 1^{er} semestre 2021 (766 000 m² contre 1,1 Million m² en moyenne décennale pré-Covid-19) mais affichent des signes d'amélioration avec davantage de grandes transactions et une hausse de 14 % sur 1 an. Ce constat n'est pas le même dans tous les marchés, certains tardant à montrer des signes d'amélioration.

Toujours en Ile de France des agents immobiliers estiment atteignable un niveau de commercialisations aux alentours de 0,7 - 0,9 million m² au 2^e semestre. La hausse de la vacance en Ile-de-France pendant la période Covid a jusqu'ici eu un impact limité sur les loyers faciaux (inscrits au bail), en contrepartie de gestes commerciaux plus élevés qu'avant la Covid-19.

L'activité du marché de l'investissement en immobilier d'entreprise français est en repli de près de 30 % sur un an au 1^{er} semestre 2021, en raison notamment de mises en ventes retardées ou d'une plus grande difficulté pour les vendeurs et acheteurs à trouver le juste prix sur les actifs à risques.

Les bureaux y restent la classe d'actifs dominante, avec près des 2/3 des investissements ; les commerces sont en net recul sur un an dans une conjoncture dégradée, tandis que les volumes investis en logistique - locaux d'activité résistent mieux. L'appétence des investisseurs pour les actifs prime (meilleurs emplacements) a maintenu leurs taux de rendement bas. A contrario les actifs les plus risqués aux rendements plus élevés ont continué à perdre de la valeur.

Votre SCPI et ses perspectives

Le taux d'occupation financier de GÉNÉPIÈRE est de 87,10 % pour le 1^{er} semestre et après exclusion des franchises de loyers accordées sur les nouveaux baux, ce taux remonte à 90,64 %. Ce taux d'occupation tient compte de la libération d'un immeuble de bureau mono locataire de 5 171 m² à Valbonne (06) en date du 31 mars dernier. Cet immeuble est inscrit dans le programme de cession de la SCPI.

Le taux d'encaissement de la SCPI reste maîtrisé. Ainsi, en date du 30 juin, le taux d'encaissement du 1^{er} trimestre atteint un niveau de 91,2 % et celui du 2^e trimestre 85,35 %. Les actions de recouvrement se poursuivent, et les difficultés d'encaissement restent concentrées sur nos locataires hôteliers et commerces dont l'activité a été impactée par les restrictions sanitaires.

La collecte nette investissable s'élève à 8,5 M€ au 1^{er} semestre. Et sur la même période, Génépière a participé à 2 acquisitions représentant un investissement global de 9,6 M€ : la 1^{ère} participation concerne un immeuble de bureaux multi locataires à Munich et la 2^e correspond à un immeuble de bureaux en VEFA (vente en état d'achèvement) à Nice pré loué à hauteur de 50 %. Le patrimoine de Génépière s'est également enrichi d'un immeuble de bureaux intégralement loué à un groupe de télécommunication à Villeneuve d'Ascq. Cet immeuble, acquis via la SCI AIRDF le 30 avril dernier, sans apport de Génépière, participe à la diversification du portefeuille de Génépière.

Conformément aux objectifs annoncés, la distribution du 2^e trimestre 2021 est fixée à 2,38 € par part en ligne avec l'objectif de distribution de 9,50 € en base annuelle. En fonction des événements favorables qui interviendraient au cours des trimestres prochains, la distribution pourrait être ajustée et atteindre jusqu'à 10,50 € par part en 2021.

Bien cordialement,

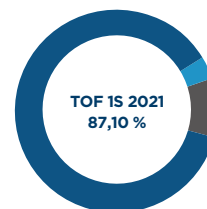
Rivca Feldman, Gérante de la SCPI

Situation locative du semestre (Données indiquées en quote-part de la SCPI lorsque les actifs sont détenus dans des SCI, indivisions ou OPPCI)

Principales locations/relocations

Adresse	Type de surface	Relocation / Location	Surface (en m ²)	Date d'effet	Durée du bail	Dernier loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel HT/HC* (en K€)
788 avenue Kermen - 92100 Boulogne Billancourt	Bureaux	Location	614	15/05/2021	4/6/9	190	196
12 rue du Caullet - 31000 Toulouse	Mixte	Location	1 235	15/04/2021	3/6/9	99	98
5-7 esplanade de la Défense - 92400 Courbevoie (via la SCI HOLD)	Bureaux	Relocation	165	01/01/2021	6/9	98	96
218 avenue du Président Wilson - 93200 Saint-Denis	Bureaux	Location	425	01/03/2021	3/6/9	48	48
5-7 esplanade de la Défense - 92400 Courbevoie (via la SCI HOLD)	Bureaux	Location	84	01/04/2021	6/9	47	46
5-7 esplanade de la Défense - 92400 Courbevoie (via la SCI HOLD)	Bureaux	Location	84	15/06/2021	6/9	47	46
50 bis rue Champmeslé - 76000 Rouen	Commerce	Location	75	20/04/2021	3/6/9	32	29
5 avenue de l'Opéra - 75002 Paris (via la SCI EDRIM OPERA)	Bureaux	Location	50	01/05/2021	9	28	28

Taux d'occupation financier du 1^{er} semestre 2021



Locaux occupés : 90,64 %

- Taux d'occupation financier : **87,10 %**
- Locaux sous franchise de loyer : **3,54 %**

Locaux vacants : 9,36 %

- Locaux en recherche de locataires : **9,36 %**
- Locaux sous promesse de vente : **0,00 %**
- Locaux en travaux de restructuration : **0,00 %**

Le taux d'occupation du 1^{er} semestre 2021 est de 87,10 % contre 83,61 % au 2^e semestre 2020.

Taux d'encaissement

Le taux d'encaissement du 1^{er} semestre 2021 est de 88,31 % contre 87,45 % au 2^e semestre 2020.

Libérations significatives

Adresse	Type de surface	Surface (m ²)	Date d'effet	Perte annuelle de loyer HT/HC* (K€)	Loyer annuel de marché HT/HC* (K€)
505 route des Lucioles - 06560 Valbonne	Bureaux	5 171	31/03/2021	727	670
788 avenue Kermen - 92100 Boulogne Billancourt	Bureaux	614	13/05/2021	190	190
9-11 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie (via la SCI SEO)	Bureaux	282	30/04/2021	147	131
218 avenue du Président Wilson - 93200 Saint-Denis	Bureaux	425	28/02/2021	48	47
24-26 boulevard Carnot - 59000 Lille	Bureaux	243	30/06/2021	46	41

Principaux manques à gagner locatifs

Adresse	Type de surface	Surface vacante (m ²)	Loyer annuel de marché HT/HC* (K€)	Commentaires / Actions menées
28 boulevard Camelinat - 92230 Gennevilliers	Bureaux / Laboratoire	6 422	835	Actif en vente
505 route des Lucioles - 06560 Valbonne	Bureaux	5 171	725	Actif en vente
Zac de Montgaillard - 76600 Le Havre (via la SCI AGC)	Commerce	4 801	667	En cours de commercialisation
12 rue du Caullet - 31000 Toulouse	Mixte	3 058	214	En cours de commercialisation
109 / 121 boulevard Victor Bordier - 95370 Montigny les Corneilles	Commerce	874	101	Actif en vente

Principaux travaux en cours

Adresse	Type de surface	Surface (m ²)	Montant semestriel HT* (K€)	Date prévisionnelle fin de travaux	Nature des travaux
9-11 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie (via la SCI SEO)	Bureaux	2 703	102	3T 2021	Mise en conformité/rénovation des ascenseurs
Zac de l'Ambresis - 77410 Claye Souilly (via la SCI EKINOX)	Commerce	611	26	2T 2021	Réfection étanchéité toiture
Rue de la petite montagne nord - 91000 Evry-Courcouronnes (via la SCI 503)	Mixte	57 470	26	2T 2021	Création de parkings
10 place de la Joliette - 13002 Marseille (via l'OPPCI ERGAMUNDI)	Mixte	3 627	26	3T 2021	Mise en conformité de la climatisation
10 place de la Joliette - 13002 Marseille (via l'OPPCI ERGAMUNDI)	Mixte	3 627	18	3T 2021	Mise en conformité de la climatisation

Évolution du patrimoine (Données indiquées en quote-part de la SCPI lorsque les actifs sont détenus dans des SCI, indivisions ou OPPCI)

Acquisitions

Adresse	A/PA/LVT*	Type d'actif	Surface (m ²)	Prix d'acquisition AEM* (€)	Loyer annuel HT/HC (€)*	Date d'acquisition
Riesstrasse 8-26, 80 922 - Munich Allemagne (via l'OPPCI ERGAMUNDI)	A	Bureaux	532	2 863 443	110 928	11/03/2021
Zac de l'Arenas - 06000 Nice (VEFA) (via la SCI AIRDF)	A	Bureaux	1 546	6 789 229	354 188	10/03/2021

* Acquisition (A) - Acte en main (AEM) - Hors taxes/Hors charges (HT/HC).

Cessions

Aucune cession au cours du semestre .

Acomptes de distribution du 1^{er} semestre 2021, par part en jouissance

Acompte distribué par part

Dont revenus financiers

- *issus de placements financiers*

- *issus de valeurs mobilières*

Prélèvements sur les revenus financiers (cf. rubrique Fiscalité) :

• Prélèvements sociaux sur les revenus financiers (17,2 %)

• Prélèvement à la source sur les revenus financiers à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu (12,8 %)*

* Impôt de 12,8 % non prélevé aux associés ayant demandé la dispense.

1^{er} trimestre

2,37 €

0,2243 €

0,0548 €

0,1695 €

0,0386 €

0,0287 €

2^e trimestre

2,38 €

0,1718 €

0,0180 €

0,1539 €

0,0296 €

0,0220 €

Marché des parts

Marché primaire

	2020	1 ^{er} trimestre 2021	2 ^e trimestre 2021	Total 2021
Souscriptions				
Nombre de parts	150 073	3 780	52 191	55 971
Montant (en €)	40 385 367	1 020 600	14 091 570	15 112 170
Demande de Retraits				
Nombre de parts compensées	91 574	12 564	9 125	21 689
Montant (en €)	22 636 791	3 103 559	2 254 057,5	5 357 617
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0

Marché de gré à gré

Aucune part n'a été échangée de gré à gré au cours du 1^{er} semestre 2021.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts

Depuis le 1^{er} mai 2021, les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du troisième mois suivant la date de souscription.

Le minimum de souscription est de 1 part.

Retrait et cession de parts

Deux possibilités offertes aux associés :

1. Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion (prix de souscription diminué de la commission de souscription).

La demande de retrait ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions.

Depuis le 29/05/2020 (avec adaptation du fonctionnement le 01/07/2020), les demandes de retrait sont compensées par les souscriptions reçues (i) pendant la période de compensation en cours ou (ii) pendant les mois précédents la période de compensation en cours jusqu'au 1^{er} janvier 2020 (la "Période d'utilisation des souscriptions").

En l'absence de souscriptions suffisantes, pendant la Période d'utilisation des souscriptions, permettant de compenser les demandes de retrait, celles-ci pourront être, sur option du porteur de parts, traitées par prélèvement sur le fonds de remboursement dans les conditions de prix et de délais précisées dans la note d'information de la SCPI et dans la limite de la dotation effective du fonds de remboursement (18 millions d'euros à la date de parution du présent bulletin semestriel).

Un associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois et ne peut déposer un nouvel ordre de retrait que lorsque le précédent a été totalement satisfait ou annulé.

Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

2. Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

Performances

Le Taux de rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de rentabilité interne (TRI) à 5 ans :	2,98 %	Taux de rentabilité interne (TRI) à 10 ans :	4,36 %
---	--------	--	--------

Taux de distribution sur valeur de marché ⁽¹⁾

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽³⁾	2011 ⁽⁴⁾	2010 ⁽⁵⁾
Distribution	10,17 €	11,30 €	11,52 €	11,90 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	14,00 €
dont Revenus non récurrents ⁽²⁾	18,69 %	11,33 %	8,11 %	7,48 %	23,46 %	21,9 %	15,4 %	1,70 %	11,5 %	6 %	6 %
Prix n	269,10 € ⁽⁵⁾	267,89 € ⁽⁴⁾	266,50 €	266,50 €	266,50 €	266,50 €	255,92 €	194,47 €	209,48 €	274,91 €	248,48 €
Taux de distribution	3,78 %	4,22 %	4,32 %	4,47 %	4,88 %	4,88 %	5,08 %	6,68 %	6,21 %	4,72 %	5,63 %

(1) Correspond au dividende brut (non optant au PFNL jusqu'en 2012) versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus values distribués) divisé par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(2) Revenus non récurrents : recours au Report à Nouveau (RAN) et distribution de Plus Value Immobilière (PVI). - (3) Données de Génépière avant fusion avec Géné-entreprise. - (4) prix de souscription moyen en 2019 : le prix de souscription a évolué de 266,50 € à 268,50 € le 1^{er} avril 2019. - (5) prix de souscription moyen en 2020 : le prix de souscription a évolué de 268,50 € à 270,00 € le 1^{er} mars 2020.

Variation du prix moyen de la part frais et droits inclus ⁽⁶⁾

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Prix n	269,10 €	267,89 €	266,50 €	266,50 €	266,50 €	266,50 €	255,92 €	194,47 €	209,48 €	274,91 €	248,48 €
Variation n/n-1	0,45 %	0,52 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,13 %	31,60 %	-7,17 %	-23,80 %	10,64 %	9,62 %

(6) Cette variation se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A savoir ce semestre

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SCPI Génépière du 23 juin 2021 s'est déroulée à Huis Clos. Au cours de cette Assemblée Générale, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité.

Renouvellement du Conseil de Surveillance

Candidats réélus : Daniel BUKOWIECKI, Daniel GEORGES, Jacques MORILLON, Henri TIESSEN, SCP MISCP MINOS représentée par André PERON, SNRT SA représentée par Dominique CHUPIN, SOGECAP.

Candidats élus : Pierre-Yves BOULVERT, Christian CUNEY, Michel MAS, JBCA LE COEURVILLE représentée par Alain MAZUE.

Option dispense de prélèvement à la source

Demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte sur les revenus de placements à revenu fixe ou à revenu variable pour l'année 2022

Les revenus financiers perçus par la SCPI sont soumis au prélèvement forfaitaire unique ("PFU") au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %, soit une imposition globale de 30 %, ou sur option exercée sur la déclaration des revenus, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le PFU est retenu à la source par l'établissement financier.

Il existe dans certains cas la possibilité de solliciter une dispense du prélèvement obligatoire selon le type de revenus financiers :

- **S'agissant des dividendes (valeurs mobilières) :** une dispense de prélèvement peut être sollicitée par les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence 2020 est inférieur à 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune).

- **S'agissant des produits de placement à revenu fixes (placements financiers) :** une dispense de prélèvement peut être sollicitée par les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal 2020 est inférieur à 25 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 50 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune).

Jusqu'au 30 novembre 2021, vous avez la possibilité de demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers ayant nature d'intérêts et/ou de dividendes à percevoir en 2022. Vous pouvez effectuer cette démarche à l'aide du formulaire joint au présent bulletin semestriel, par email ou par courrier postal.

À défaut de dispense, le prélèvement réalisé s'imputera sur l'impôt sur le revenu (taxation forfaitaire par défaut au taux de 12,8 % ou, sur option, barème progressif) dû au titre de l'année 2022. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué par l'administration fiscale.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles situés en France ou à l'étranger et des revenus financiers. Les revenus financiers sont issus du placement de la trésorerie ou de dividendes versés par les OPPCI (*Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier*) dans lesquels la SCPI a investi. S'agissant des revenus provenant des immeubles situés à l'étranger, ils sont imposés dans les pays où sont situés les immeubles, selon les conventions fiscales entre la France et ces pays. Afin d'éviter la double imposition, ils sont exonérés de l'impôt français sous réserve des règles dite du taux effectif ou du crédit d'impôt.

Plus-values immobilières :

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : valeur IFI

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2018 sur le patrimoine immobilier. Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1^{er} janvier de l'année n. Chaque année, la Société de Gestion définit le ratio immobilier à appliquer à la valeur de référence. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait retraitée de certains éléments.

Glossaire

Taux d'occupation financier : rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. La vacance financière correspond aux actifs : sans locataires, sous franchise de loyer, en travaux de restructuration et sous promesse de vente. Les locaux occupés comprennent à la fois les locaux loués sans franchise et les locaux loués sous franchise de loyer. Les locaux vacants sont composés des locaux en recherche de locataire, sous promesse de vente et en travaux de restructuration.

Franchise : négociation entre le bailleur et le locataire d'une gratuité de loyer pendant une période définie permettant notamment d'accompagner le locataire dans la prise en charge de la surface louée. Cet accompagnement commercial permet d'éviter au locataire un double loyer pendant la période des travaux d'aménagements, et couvre une partie de ces travaux et le coût du déménagement.

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Les revenus financiers ayant la nature d'intérêts perçus par la SCPI sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % décomposée en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % et en prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %.

À noter qu'il est possible d'opter, dans la déclaration des revenus, pour l'imposition au barème progressif de l'IR en lieu et place du PFU.

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8 % doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu.

Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu : il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

- **Pour les revenus fonciers,** l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés par prélèvements mensuels ou trimestriels sur le compte bancaire des contribuables.

- **Pour les réductions d'impôt** (investissement locatif de type Scellier ou Pinel) acquis au titre de 2020, une avance de 60 % est calculée sur la base de la situation fiscale de l'année antérieure. Elle est versée le 15 janvier 2021 sur le compte bancaire des contribuables et le solde est versé à l'été 2021.

Les revenus financiers (dividendes) et les plus-values immobilières réalisées par les SCPI ne sont pas concernés par le PAS.

Valeur de réalisation : somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs et passifs en tenant compte des plus-values latentes sur actifs financiers.

Prix de souscription (prix d'achat) : déterminé par la Société de Gestion et payé par l'acquéreur, il s'entend frais inclus.

Prix de retrait (prix de vente) : déterminé par la Société de Gestion, il s'entend net de frais.

SCI : Société Civile Immobilière.

OPPCI : Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.


Immeubles : cela inclut les immeubles livrés et en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

Plus d'informations

Rendez vous sur le site amundi-immobilier.com

Connectez-vous sur votre espace privé

- Retrouvez votre portefeuille, vos ordres, vos duplicatas d'informations fiscales annuelles archivées, et tous les documents qu'Amundi Immobilier vous envoie périodiquement.
- **Optez pour ne plus recevoir les informations en mode papier.**

Pour y accéder c'est simple : cliquez sur le bouton "  CONNEXION Espace privé" et saisissez votre référence client Amundi Immobilier.



Besoin d'aide ? Retrouvez Antoine sur le site "Aide en ligne" pour

- Répondre à vos questions sur les produits, actualités, calendriers (fiscalité, Assemblée Générale ...).
- Accéder à un grand nombre de documents.

Retrouvez toutes les informations sur vos SCPI dans la Rubrique "Nos produits"

Contactez Amundi Immobilier

@ associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30)
(0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

GÉNÉPIÈRE : Visa COB n° 96-07 du 3 septembre 1996 et n° 03-30 du 13 octobre 2003, visa AMF n° 14-29 du 19 septembre 2014 et n° 17-12 du 05 mai 2017 et visa n° 20-03 du 24 janvier 2020.

Amundi Immobilier : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - Site internet : www.amundi-immobilier.com
Société Anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033.

Conception graphique : art'6 - Réalisation : Imp. J. Hiver S.A.S. - Paris - Crédit photo : Laurent Zylberman